

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 24 avril 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

12 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	9	9

Présents : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

Absents excusés : M. COUTEAU, M. GAGE, M. PAILLETTE

Option n°2 du marché Assistance Technique KEOLIS	Rapport
	N°9

Le marché « Assistance technique à l'Autorité Organisatrice (S.I.T.US) – mise à disposition et gestion d'une centrale de mobilité et de réservation – Gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) » attribué à la Société KEOLIS SA par délibération n°4 du 18 octobre 2016, prévoit une option n°2 « Création d'une application pour mobile ».

Aussi, pour améliorer l'information clientèle et du fait de l'évolution des technologies, il est proposé d'affermir l'option n°2 de ce marché pour mettre en place une application dédiée aux appareils mobiles.

L'objectif de cette option est de développer à partir des outils de la centrale de mobilité « mobilinfos » et du SAEIV une application dédiée aux appareils mobiles et fonctionnant sous l'ensemble des systèmes d'exploitation (Android et IOS).

99

L'offre de services sur cette application devra à minima être équivalente au site Internet mobile actuel du SITUS (www.mobitus.mobi).

Le coût annuel de l'option n°2 tel qu'indiqué dans l'offre initiale du marché est de 17 857,14 € H.T (hors revalorisation).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à affermir l'option n°2 du marché de l'Assistance Technique avec la Société KEOLIS pour la mise en place d'une application mobile.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Affermir l'option n°2 du marché « Assistance technique à l'Autorité Organisatrice (S.I.T.US) – mise à disposition et gestion d'une centrale de mobilité et de réservation – Gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) » avec la Société KEOLIS SA, pour la création d'une application pour les mobiles,
- Enregistre que les crédits nécessaires à la mise en place de l'option n°2 « création d'une application mobile » au marché Assistance Technique à l'Autorité Organisatrice (S.I.T.U.S), sont prévus au budget 2018,
- A accomplir les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
25 AVR. 2018

Affiché, le 25 Avril 2018
Pour extrait conforme,

